

PROCES-VERBAL
du 1^{er} avril 2008

TABLE DES MATIERES

CARNET	2
1.01 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE (S.I.L.N.M.) - Désignation des représentants du Conseil municipal.....	6
Titulaires	V. LECOUX – R. DESMET
Suppléants.....	C. SUBTS – M. PETILLON
1.02 – SYNDICAT DE LA BECQUE DE NEUVILLE – Désignation des représentants du Conseil municipal	7
Titulaire.....	R. DESMET
Suppléant.....	M. PETILLON
1.03 – COMISSION LOCALE D’INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (C.L.I.S.) Désignation des représentants du Conseil municipal.....	8
Titulaires	V. LECOUX – I. MARIAGE
Suppléants.....	C. ZAHM – G. PLOUVIER
1.04 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (S.I.V.U.) « Vecteur Roubaix/Tourcoing » - Désignation des représentants du Conseil municipal.....	8
Titulaire.....	JL. BEAUVENTRE
Suppléant.....	A. VARLET
1.05 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORTS ET DE DISTRIBUTION D’ENERGIE (S.I.M.E.R.E) – Désignation des représentants du Conseil municipal	9
Titulaire.....	L. WINDELS
Suppléant.....	D. DELBECQUE
1.06 – SOCIETE D’ECONOMIE MIXTE (S.E.M.) VILLE RENOUVELEE – Désigna- tion des représentants du Conseil municipal	9
Conseil d’administration.	P. BOSSUT
Assemblée générale.....	M. PETILLON
1.07 – MAISON DE RETRAITE – Conseil d’administration – Désignation des repré- sentants du Conseil municipal.....	10
Titulaire.....	N. CARDON
Suppléant.....	R. CASTEL
1.08 – COLLEGE PAUL ELUARD – Conseil d’administration – Désignation des représentants du Conseil municipal	10
Titulaire.....	A. VARLET
1.09 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.)	11

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous ; la séance est ouverte.

Je salue le public qui nous accompagne ce soir.

Je salue les représentants de la presse, fidèles à leur poste pour nous informer le plus promptement possible.

En ce début de Conseil, je souhaiterais que nous ayons une pensée émue pour notre collaboratrice, Martine POISSONNIER, qui a perdu son fils, Maxime, la semaine dernière ; il n'avait que 25 ans. Nous sommes allés lui présenter nos condoléances et nous avons assisté aux obsèques en l'église de Leers.

Voilà pour le carnet depuis notre dernière séance ; il n'est pas très heureux, mais ainsi va la vie.

Je demande maintenant à M. Sylvain LAMBLIN de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 1^{er} AVRIL 2008: **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE -André VARLET – Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA – Catherine SUBTS- Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON- Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE – Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS – Claudine ZAHM – Jean-jacques FERON - Geneviève LEROUGE – Dany DELBECQUE – Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN – Nathalie CARDON – Hervé DELVAS – Valérie STIEREMANS – Thibault TELLIER – Cathleen COPPIN-QUIVRON – Eric ZAJDA – Peggy LAMBLIN – Guy PLOUVIER

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous allons entrer dans une succession de désignations pour poursuivre notre Conseil municipal de la semaine dernière. Pour tenter de simplifier la procédure sinon à nous engager dans une aventure fastidieuse, nous allons essayer de faire en sorte qu'elle soit la plus brève possible.

Je rappelle toutefois que nous sommes dans l'obligation de désigner à bulletins secrets les représentants de notre Conseil dans les syndicats. Pour les autres désignations, si vous en êtes d'accord, nous procéderons à main levée.

Qui est pour le vote à main levée de toutes les désignations autres que celles relatives aux syndicats ? Je porte aux voix.

UNANIMITE, je vous en remercie.

J'ai souhaité que les membres de nos oppositions puissent être représentés dans un certain nombre d'institutions et d'organismes. Pour la Commission locale d'information et de surveillance, nous aurons deux candidats du groupe « Roncq avec vous »...

Monsieur TELLIER, vous souhaitez intervenir ?

M. TELLIER –

Je ne voudrais pas vous couper dans votre intervention. Préférez-vous terminer et j'interviendrai ensuite ?

M. LE MAIRE –

Si votre intervention concerne la CLIS, je vous invite à prendre la parole.

M. TELLIER –

C'est effectivement le cas, Monsieur le Maire ; merci de me donner la parole.

Je voudrais rectifier légèrement votre propos. Lorsque vous dites avoir souhaité associer l'opposition à ces organismes, pour être tout à fait clair, je précise que c'est moi qui vous ai interpellé, fin de semaine dernière, pour vous demander à ce que notre groupe puisse participer à ces représentations.

La réponse nous a été donnée ce matin par M. VANOVERMEIR et la proposition était la suivante : 2 postes de titulaire et 2 postes de suppléant, d'une part à la CLIS et, d'autre part, au SIMERE. J'ai alors fait remarquer à M. VANOVERMEIR qu'il s'agissait plutôt de deux instances formelles, ce qui a dû vous être remonté.

La deuxième réponse, cet après-midi, a été : *on reste sur une représentation à ces deux organismes : CLIS et SIMERE* sachant que ce dernier, si j'ai bien compris, est plutôt opérationnel lorsqu'il y a une centrale nucléaire sur le territoire concerné... ce qui n'est pas tout à fait notre cas. Ce syndicat n'a donc qu'un rôle tout à fait formel, comme je le disais à l'instant.

En fait, un autre élément nous gêne beaucoup plus : de 4 postes proposés ce matin, nous sommes passés à 3 postes cet après-midi. Heureusement que le Conseil se réunissait ce soir, sinon notre représentation aurait été réduite comme peau de chagrin.

De ce point de vue, que M. PLOUVIER n'y voie pas ombrage, nous ne souhaitons pas que notre représentation soit amputée d'un poste et, par conséquent, nous préférons nous retirer de ces représentations.

M. LE MAIRE –

Avant de passer la parole à M. PLOUVIER, je vais vous donner le fond de ma pensée. Je m'attendais bien à cette espèce de conversation de dupes que je n'apprécie pas du tout, Monsieur TELLIER ; je vous le précise de suite. Je veux bien engager un partenariat et une collaboration mais ce doit être dans les deux sens.

Une majorité a été élue. J'aurais très bien pu n'ouvrir aucun poste à l'opposition, ce qui était le cas précédemment. Je l'ai fait parce que vous m'avez interpellé effectivement sur ce sujet et j'y ai répondu bien volontiers.

Ceci dit, j'estime qu'ouvrant des représentations à votre groupe, je dois en faire de même pour M. PLOUVIER ; l'honnêteté me l'impose.

Je pensais que l'on pouvait trouver un terrain d'entente, démocratiquement, entre votre groupe et M. PLOUVIER ; je constate que ce n'est pas possible et je le déplore. Dès lors, nous revenons au schéma initial de postes ouverts à l'unique majorité, ce que je déplore à nouveau.

Monsieur PLOUVIER, vous souhaitez intervenir. Je vous donne la parole.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez eu l'amabilité de faire une ouverture vers vos oppositions, en me confiant un poste de suppléant au SIMERE.

Je viens de dire à M. DUBOIS que je voulais manifester ma bonne volonté par rapport à cette proposition et je vous en remercie. J'y avais toutefois ajouté une petite condition, j'aurais préféré siéger à une commission qui me semblait revêtir un intérêt beaucoup plus important, telle que le CCAS ou autres.

Je prends bonne note que vous avez pensé à « Action ronquoise citoyenne » et je vous en remercie à nouveau.

Se greffe le problème que le groupe de M. TELLIER ne veut pas que je sois parmi eux ; à la limite, cela ne me dérange pas. Comme ils ferment la porte, on va la laisser fermée.

Merci de m'avoir proposé ce poste de suppléant au SIMERE. Je ne peux toutefois pas accepter dans la mesure où ce poste ne semble pas présenter un intérêt intrinsèque même s'il n'est pas vraiment sans intérêt. Je voudrais siéger ailleurs. Si cela présente un inconvénient, vous me le dites ; sinon je ne siégerai nulle part.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, concernant le CCAS, je précise que je ne peux accéder à votre demande. Vous le savez bien, la représentation de la commune est statutaire, réglementaire, encadrée par la loi ; le scrutin vous écartait d'emblée, étant donné les résultats électoraux.

Pour autant, je suis tout disposé à faire une ouverture vis-à-vis de vous. Mais vous comprenez bien que la majorité doit quand même administrer ; il y a des institutions, des syndicats que l'on ne peut déléguer.

Quant à l'intérêt du SIMERE, vous vous trompez. C'est une institution très importante. C'est une intercommunalité technique qui nous a rapporté beaucoup d'argent et qui nous permet d'être extrêmement efficaces et pertinents en matière d'aménagements techniques. De même, la CLIS est une institution très importante puisqu'elle gère la centrale d'incinération, implantée sur le secteur Halluin – Roncq.

Ces postes vous ont été offerts de bon cœur ; ce ne semble pas possible.

Monsieur PLOUVIER, vous me « prenez un peu à froid » mais si je peux vous trouver une place quelque part, je le ferai bien volontiers. Si vous souhaitez être suppléant à la CLIS, je peux éventuellement demander à Mme VANDEWIELE de vous céder son poste de suppléante à Mme MARIAGE.

Si cela peut vous convenir, cela me permet également de vous donner un signe ?

M. PLOUVIER –

Cela me convient, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

C'est parfait ; nous avons trouvé un terrain d'entente.

Nous pouvons donc passer aux diverses désignations prévues à l'ordre du jour de cette soirée.

1.01 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE (S.I.L.N.M.) - Désignation des représentants du conseil municipal

Il nous appartient d'entreprendre la désignation de représentants issus de notre assemblée appelés à siéger principalement au sein des diverses structures intercommunales, telles que reprises ci-après :

- SYNDICAT LYS NORD METROPOLE
- SYNDICAT DE LA BECQUE DE NEUVILLE
- SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE)
- SYNDICAT A VOCATION UNIQUE VECTEUR ROUBAIX-TOURCOING

auxquels il y a lieu d'ajouter :

- COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)
- SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) VILLE RENOUVELEE
- MAISON DE RETRAITE « LA COLOMBE »
- COLLEGE PAUL-ELUARD

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment son article L 2121-21, nous vous proposons d'entreprendre ces opérations de désignation.

Ces dernières, réalisées selon le cas à bulletin secret ou à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donnent les résultats repris dans le tableau joint en annexe.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de la séance du 18 mars 2008.

M. LE MAIRE –

Nous avons donc à désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants. Le vote se fera à bulletins secrets ; les bulletins sont en cours de distribution. Vous allez devoir y recopier les noms des candidats pour lesquels vous souhaitez voter.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires : Vincent LEDOUX – Rodrigue DESMET
 Suppléants : Catherine SUBTS – Michel PETILLON

.../...

S'ils en sont d'accord, je demande à la même équipe de scrutateurs de bien vouloir intervenir pour procéder au dépouillement des bulletins.

.../...

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Ont obtenu :

Vincent LEDOUX (titulaire).....	29 voix
Catherine SUBTS (suppléante)	29 voix

Rodrigue DESMET (titulaire)	29 voix
Michel PETILLON (suppléant).....	29 voix

Voilà donc une première affaire conclue. Nous pouvons poursuivre.

1.02 - SYNDICAT DE LA BECQUE DE NEUVILLE - Désignation des représentants du conseil municipal

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Nous procédons comme précédemment sachant que les candidats sont M. DESMET et M. PETILLON.

.../...

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Ont obtenu :

Rodrigue DESMET	29 voix
Michel PETILLON.....	29 voix

**1.03 - COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (C.L.I.S.) -
Désignation des représentants du conseil municipal**

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Comme nous en sommes d'accord, nous allons procéder à cette désignation à main levée. Les candidats sont les suivants :

Titulaires : Vincent LEDOUX – Isabelle MARIAGE

Suppléants : Claudine ZAHM – Guy PLOUVIER

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Nos collègues sont ainsi désignés compte tenu de 4 abstentions.

**1.04 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (S.I.V.U.) « Vecteur
Roubaix/Tourcoing » - Désignation des représentants du conseil municipal**

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Les deux candidats sont respectivement Jean-Louis BEAUVENTRE et André VARLET ; la procédure est toujours la même.

.../...

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Ont obtenu :

Jean-Louis BEAUVENTRE.....	29 voix
André VARLET	29 voix

1.05 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE (S.I.M.E.R.E.) - Désignation des représentants du conseil municipal

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Les candidats sont les suivants :

Titulaires : Rodrigue DESMET – Laurent WINDELS

Suppléants : Claudine ZAHM – Dany DELBECQUE

.../...

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Ont obtenu :

Rodrigue DESMET (titulaire)	29 voix
-----------------------------------	---------

Claudine ZAHM (suppléante)	29 voix
----------------------------------	---------

Laurent WINDELS (titulaire)	29 voix
-----------------------------------	---------

Dany DELBECQUE (suppléant)	29 voix
----------------------------------	---------

1.06 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (S.E.M.) VILLE RENOUVELEE - Désignation des représentants du conseil municipal

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Si vous en êtes d'accord, les représentants de notre Conseil municipal seront :

Patrick BOSSUT, au Conseil d'administration ;

Michel PETILLON, à l'Assemblée générale.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Compte tenu de 4 abstentions, nous entérinons le principe que le représentant à la SEM Ville renouvelée pourra accepter toutes les fonctions que le Conseil d'administration pourrait lui confier au sein de cet organisme.

1.07 - MAISON DE RETRAITE - Conseil d'administration - Désignation des représentants du conseil municipal

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Les deux candidats sont Nathalie CARDON et Réjane CASTEL.

.../...

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Ont obtenu :

Nathalie CARDON.....	29 voix
Réjane CASTEL	29 voix

1.08 - COLLEGE PAUL ELUARD - Conseil d'administration - Désignation des représentants du conseil municipal

Se référer au texte de la délibération n° 1.01

M. LE MAIRE –

Je soumetts la candidature de notre collègue, André VARLET. Qui est pour ?

Notre collègue est ainsi désigné, compte tenu de 4 abstentions.

Pour ce soir, nous avons désigné nos représentants dans les organismes importants de la Commune ; nous aurons encore à le faire au cours de la prochaine séance.

1.09 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2008 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	<i>33</i>
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	<i>32</i>

Fait et discuté à Roncq en séance du 1^{er} avril 2008

M. LE MAIRE –

Deuxième rendez-vous important : le débat d'orientation budgétaire.

C'est un moment important de la vie démocratique d'une commune. Ceux qui étaient présents dans la précédente assemblée se souviendront que j'avais souhaité que le budget soit voté par la nouvelle équipe en place pour une simple question de cohérence ; il me semblait logique que l'équipe, qui avait porté et nourri un certain nombre de débats et d'idées au cours de la campagne, puisse les voir traduits dans la stratégie financière de la Commune à travers le budget. On va bien parler, aujourd'hui, de stratégies financières qui sont en corrélation avec des orientations budgétaires propres. Je voudrais rappeler en prolégomènes de cette présentation que nous fera tout à l'heure M. BOSSUT, un certain nombre de principes qui montrent bien que notre Commune est vertueuse – et je suis fier de le redire à chaque fois.

Vertueuse en matière financière, vertueuse en matière fiscale, vertueuse en matière budgétaire et je souhaite, ici même, remercier encore Jean-François TAILLEZ qui fut notre grand argentier au cours de ces sept années.

Il faut tout d'abord noter que la « vertu communale » est importante dans le contexte de dégradation financière et économique environnementale du temps présent : on a des difficultés et toute aggravation des situations financières des communes impacte quasi mécaniquement, quasi systématiquement le budget de l'Etat.

Ainsi donc, les communes aujourd'hui ont un devoir de vertu financière, de vertu économique ; c'est très important. Et la ville de Roncq contribue, par cette vertu, à la vertu du budget de l'Etat... Il y a beaucoup de rattrapages à faire lorsque l'on voit encore aujourd'hui les déficits publics mais il ne faut pas les aggraver, notamment par des gestions hasardeuses, ce qui n'est pas le cas puisque, comme on a pu le rappeler au cours de la campagne : Roncq est très faiblement endettée (dix fois moins que les communes de strate identique) et dégage de

l'autofinancement. C'est un point important, cet autofinancement nous permet de garantir le financement de la quasi-totalité de nos investissements.

Nous avons beaucoup travaillé au cours du précédent mandat : une enveloppe de 23 M€ de travaux réalisés et autofinancés à 80 %.

Là aussi, nous sommes dans une situation de clarté financière qui n'obère pas les marges de manœuvre des générations futures. C'est de la clairvoyance ; c'est de la gestion de bon père de famille.

J'ai donc confié à Patrick BOSSUT, qui a exercé ces fonctions au sein du Conseil municipal de Neuville, la charge d'établir le budget primitif 2008 conformément aux orientations que nous avons proposées aux Roncquoises et Roncquois au cours de cette campagne, orientations cadrées dans un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement puisque le premier budget reprend en fait un certain nombre d'opérations lourdes, votées dans le précédent mandat. Dès le budget 2009, nous pourrons naviguer avec notre propre vent et notre propre voile sur un programme qui sera celui de la nouvelle gouvernance communale.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais rappeler. Ils sont importants parce qu'ils montrent bien la volonté politique de toute une équipe.

Dernier point sur les recettes fiscales –nerf de la guerre–, nous avons souhaité, au cours du précédent mandat, ne pas augmenter la part communale de nos impôts locaux, ce qui a été tenu. Et nous souhaitons que, pour ce prochain mandat, cette pression fiscale maîtrisée, maintenue à son niveau de 2001, soit encore maintenue. C'est une exigence que les Roncquois nous ont demandé de respecter pour notre feuille de route financière.

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole mais j'en profite pour souligner la qualité du travail administratif porté par François SCHOCKAERT, notre grand argentier, et toute son équipe. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens également à remercier l'équipe municipale qui nous a précédés, représentée par le Maire actuel et précédent, Vincent LEDOUX, et Jean-François TAILLEZ, qui était l'Adjoint aux finances de l'époque, pour un passage de témoins qui s'est réalisé d'une excellente manière. En effet, la situation financière de la Commune se présente aujourd'hui

d'une façon très saine, ce qui permettra à l'équipe municipale nouvellement élue de réaliser ses projets d'une manière très dynamique.

J'adresse également mes remerciements à M. DUBOIS, Directeur général des services, à M. SCHOCKAERT, en charge des services financiers, ainsi qu'à leurs équipes pour leur professionnalisme, leur efficacité et leur disponibilité. Cela me permet de vous présenter ce soir nos orientations budgétaires.

Le DOB, appelé Débat d'Orientation Budgétaire, permet au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les orientations affichées dans le budget et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Je rappelle que le DOB n'est pas suivi d'un vote ; il s'agit bien d'un débat, le vote intervenant au moment du vote du budget, en l'occurrence le 15 avril prochain.

C'est une belle leçon de démocratie de permettre à l'assemblée communale nouvellement élue de s'approprier les éléments essentiels qui vont conduire l'action municipale au cours de ce mandat.

Pour des raisons de calendrier et d'obligation légale de vote du budget pour le 15 avril, l'orientation budgétaire présentée ce soir portera sur l'année 2008. Certes, les actes qui conduiront notre action au cours des prochaines années, ainsi que les programmes d'investissement déjà engagés, vous seront présentés.

Quels sont les principes que nous souhaitons proposer pour ce mandat ?

Avant de parler de dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement, nous allons examiner comment nous allons les financer, en commençant par les **recettes** :

Comme le rappelait tout à l'heure M. le Maire, au niveau de la fiscalité, les taux d'imposition seront maintenus tout au long du mandat. Je vous rappelle que la hausse des valeurs locatives a progressé en 2008 de 1,6 %, que l'inflation en année glissante à fin janvier 2008 était d'environ 2,7 % soit une perte de variation de 1 % (55.0000 €).

Nous n'augmenterons pas la fiscalité mais, en tenant compte de la hausse de l'inflation par rapport à celle des valeurs locatives, le delta de perte est déjà de 1 %. Le produit des impôts locaux est estimé à 5,5 M€ sur l'année 2008.

Il faut également noter une **stagnation des dotations de LMCU** ; l'enveloppe de taxe professionnelle reversée aux communes a légèrement diminué par rapport aux prévisions et, fin 2007, elle a légèrement décliné. Il faut donc être vigilant dans ce domaine et anticiper les éventuelles diminutions des diverses dotations.

Une diminution relativement importante des dotations de l'Etat, englobée dans la Dotation globale de fonctionnement et qui porte sur l'attribution de péréquation au titre de la taxe professionnelle (allègement sur les masses salariales). La commune de Roncq la perçoit depuis de nombreuses années ; nous allons toutefois être confrontés à une constante diminution d'ici la fin du mandat.

Par rapport à 2007, la perte sera de 180.000 € sur 2008 ; elle est estimée dans une proportion équivalente pour 2009.

Par contre, nous maintenons un **autofinancement significatif** des dépenses d'investissement à hauteur de 2 M€. Il s'agit d'un élément important ; comme le rappelait M. le Maire, le déficit public de l'Etat est, aujourd'hui, en progression de 0,3 % passant de 2,4 à 2,7 % (dont 0,2 % lié aux collectivités territoriales, notamment pour partie à l'accroissement du financement des investissements par l'emprunt et diminution du recours à l'autofinancement). Nous continuons donc à maintenir un bon niveau d'épargne pour financer nos investissements ; c'est important.

Je rappelle que nous devons rester sur la base d'une épargne de gestion de 2 M€ compte tenu de notre programme d'investissements important au cours du mandat, qui sera financé par l'autofinancement mais également, pour partie, par l'épargne de gestion puisque le reste des recettes servira à couvrir le capital emprunté et les intérêts.

Voilà donc l'axe prioritaire ; il ne faut pas faire peser sur les générations futures le poids d'emprunts trop lourds. Nous devons également contribuer à la baisse significative de la dette de l'Etat en matière de déficit ; je crois que la commune de Roncq en est un exemple. Nous avons une gestion très saine et il faut continuer dans cette voie ; c'est un point qui nous tient à cœur.

L'**appel à l'emprunt** pour l'année 2008, sur les opérations nouvelles, sera d'environ 2,6 M€ ; le reste (soit un gros tiers des investissements) sera financé par autofinancement, reports de l'exercice précédent et remboursements (FCTVA et autres dotations d'Etat). On reste sur un axe d'investissement basé sur un autofinancement très fort.

Je vais vous faire part des différentes **dépenses d'investissement** au niveau des opérations déjà engagées. Comme rappelé dans le document de synthèse qui vous a été transmis et dans les divers tableaux, les opérations engagées se montent à 4,269 M€. C'est notamment la rénovation de l'église Saint-Roch ; la priorité, aujourd'hui, et on l'a indiqué dans les projets de campagne, c'est l'aménagement du Blanc-Four. On commence par un symbole : la rénovation de son église.

Il y aura ensuite la rénovation intérieure de l'église Saint-Piat dont les programmes sont déjà commencés, la restructuration des écoles Brel et Picasso, le plan local sportif, les allées du cimetière du Centre ainsi que l'aménagement du commissariat de police pour 400.000 € (rue des Arts).

En outre, de nouvelles opérations pluriannuelles sont proposées au budget 2008 :

- une première dotation pour des frais d'études liées au regroupement des écoles Jaurès et Valles au Blanc-Four ; là aussi, nous voulons marquer notre volonté d'imprimer le besoin d'investissement et l'aménagement de ce site et de ce quartier ;
- des opérations de maîtrise foncière dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble Tadrowski pour 650.000 € en vue d'une requalification qui reste à définir, qui s'orienterait éventuellement vers l'habitat et le commerce.

Chaque année, nous inscrivons au budget des opérations récurrentes d'investissements : du gros entretien pour le patrimoine, la rénovation de l'éclairage public, l'embellissement des façades, l'équipement des services et la lutte contre l'insalubrité, évalués à environ 570.000 €.

L'ensemble des nouvelles dépenses d'investissement est estimé pour 2008 à 6,459 M€ auxquels il faut rajouter, pour 113.000 €, le remboursement du capital emprunté, divers travaux pour compte de tiers, ce qui porterait la **section d'investissement** en 2008 avec les reports à **8,526 M€**.

Maintenant je vais passer aux **dépenses de fonctionnement** pour indiquer que le total des charges à caractère général et les charges de personnel, par rapport au budget 2007 et non pas par rapport aux dépenses réalisées (il vaut mieux comparer BP à BP) est en légère diminution.

Même s'il y a une légère hausse au niveau des frais de personnel, nous souhaitons renforcer cette ligne pour affecter des moyens humains supplémentaires au Centre technique municipal aujourd'hui en sous-effectif afin de lui permettre de faire face à la mise en œuvre et au suivi de nos programmes d'investissement, qui sont très lourds ; il n'y a pas d'investissement sans hommes derrière et il me semble important de le souligner.

Les autres charges de gestion augmentent, notamment au poste Subventions (associations, service des familles). L'année dernière, 418.000 € avaient été inscrits au budget et, aujourd'hui, nous vous proposons d'inscrire 541.000 €. Pourquoi une différence si sensible ?

Pour répondre aux besoins d'encadrement de la Petite enfance, conformément aux nouvelles exigences formulées par la Caisse d'allocations familiales.

Est également proposée l'inscription d'une enveloppe « d'excellence » de 20.000 € pour la mise en place d'un dispositif de soutien aux associations ainsi que d'une enveloppe pour frais de déplacement de 5.000 €.

Il s'agit bien sûr de propositions qui seront débattues et encadrées pour définir les objectifs et les besoins de ces associations ; les critères n'ont pas été définis, ce travail sera fait ultérieurement. Il faut toutefois déjà prévoir le budget et l'annoncer au DOB.

Quant aux **recettes de fonctionnement**, quelques pistes de réflexion.

Une étude sera prochainement entamée sur les tarifs des services municipaux, notamment restauration, centres de loisirs, garderies, principalement pour intégrer les règles de la CAF. Elle sera conduite par Thierry BUCQUOYE ; j'y participerai également ainsi que d'autres membres du Conseil municipal, l'objectif étant de soumettre assez rapidement des propositions en Conseil municipal pour une meilleure lisibilité des services municipaux rendus. Aujourd'hui, quelques critères sont à revoir.

En cours de mandat, nous vous proposerons une évaluation de notre fiscalité locale, notamment pour analyser comment s'articule notre taxe d'habitation au niveau des abattements et autres taxes. Il s'agit d'un travail de plus longue haleine dans la mesure où il nous faut en mesurer l'incidence financière sur le budget communal.

Un élément pourrait peut-être être apprécié rapidement, c'est l'abattement pour les personnes porteuses de handicap qui s'établit à environ 10 % de la taxe d'habitation sachant que, pour une application en 2009 la décision doit être votée avant le 1^{er} octobre 2008 ou le 1^{er} octobre de

chaque année pour une application l'année suivante. Nous aurons le temps d'en discuter entre nous ; nous examinerons ces différentes pistes de réflexion au cours du printemps puis au cours de l'année.

Sur le tableau projeté, la comparaison des chapitres 011 et 012 – total 2007 en budget proposé : 10,98 M€ pour une proposition au budget 2008 de 10,968 M€. Il y a bien stagnation et non pas augmentation. Il faut savoir que le budget 2007 n'a pas été totalement consommé puisque nous avons réalisé 10,413 M€ ; l'écart s'explique par la masse salariale mais, budget à budget, il y a équilibre.

En conclusion, Monsieur le Maire, chers collègues, ambition et gestion sont étroitement liées avec une dette par habitant égale au 1/10^{ème} de la dette des communes de la même strate, nous sommes aujourd'hui à 109 €/habitant (au 31 décembre 2007) alors que les communes de notre strate culminent à 827 € (chiffres 2005 de la Direction générale des Collectivités locales). Si nous mobilisons tous nos emprunts fin 2008, la dette augmentera inévitablement et pourrait passer à 401 €.

Il faut toutefois savoir qu'en matière d'investissement, nous inscrivons les crédits, les autorisations de programme et, parfois, les délais sont beaucoup plus longs. Néanmoins, j'estime nécessaire d'inscrire ces investissements pour montrer notre volonté vis-à-vis des Roncquois.

Nous voulons mettre tous nos moyens au service de l'ambition pour notre Commune et notre passion pour le bien-être des Roncquoises et des Roncquois.

Je vous remercie pour votre attention et suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour cette présentation concise et le lancement du débat.

J'ai bien noté les demandes de parole de M. PLOUVIER et de M. ZAJDA.

Je veux remercier Monsieur BOSSUT pour la concision de ses propos, qui ont le mérite de bien planter le décor financier mais également programmatique.

J'ouvre le débat et je passe la parole à Monsieur PLOUVIER puis à Monsieur ZAJDA.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur votre préambule relatif à la résorption de la dette de l'Etat. Quand même, Monsieur LEDOUX, une collectivité territoriale n'a pas vocation à se substituer à la puissance publique pour résorber ses déficits. C'est un principe général ; nous avons des avis différents, c'est ainsi.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas un avis, Monsieur PLOUVIER ; c'est une réalité.

Nous sommes dans le budget de l'Etat, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas. Si vous aggravez votre déficit, vous aggravez celui de l'Etat selon le principe des vases communicants.

M. PLOUVIER –

Non ; c'est une opinion mais il y en a d'autres.

M. LE MAIRE –

Attendez ; je le répète et j'insiste : ce n'est pas une opinion, c'est une réalité !

M. PLOUVIER –

Je dis : à chacun son rôle.

L'impôt sur les revenus des personnes physiques, ce sont des recettes qui rentrent dans les caisses de l'Etat qui doit alors se débrouiller pour ne pas faire trop de dettes.

La contribution locale, c'est pour les collectivités territoriales.

Je réfute donc cet argument qui consiste à dire qu'on doit aider l'Etat à résorber sa dette. On inverse les rôles alors que c'est tout le contraire, surtout avec les lois de décentralisation en cours depuis une vingtaine d'années déjà.

M. LE MAIRE –

C'est une question importante, Monsieur PLOUVIER. Vous vous trompez.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur PLOUVIER, sans faire un cours d'économie politique, globalement la dette de l'Etat et le déficit de l'Etat concourent d'un tas de collectivités, avec toutes les strates du pays. Vous partez de l'Etat pour descendre jusqu'aux collectivités locales en passant par les communautés d'agglomération, conseils régionaux, assemblées départementales... que sais-je encore.

Les critères ont été définis au niveau européen. On peut être pour ou contre, c'est une appréciation personnelle mais ces critères existent de fait.

Quand le feu tricolore est au rouge, on ne passe pas même si on n'est pas d'accord. Il en est de même pour les critères. L'Europe en a donc défini un certain nombre ; elle a réévalué le 0,1 % - c'est un ajustement comptable. Par contre pour le 0,2 % elle a indiqué qu'il y avait eu dérive au niveau des collectivités territoriales par accroissement de l'emprunt au cours de ces dernières années et une baisse significative de l'autofinancement, ce qui a concouru à faire passer le déficit de l'Etat par rapport au PIB de 2,4 à 2,7 %.

Que l'on ne soit pas d'accord sur les appréciations, c'est un constat et on le lit comme on le veut.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Juste un point d'ordre. C'est un débat mais comment faut-il procéder ?

Je souhaiterais quand même réagir aux propos de M. BOSSUT...

M. LE MAIRE –

Réagissez donc, Monsieur TELLIER ; c'est un débat. Allons-y !

M. TELLIER –

C'est très simple. En écoutant M. BOSSUT, maintenant je comprends pourquoi l'Etat se désengage auprès des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE –

Pouvez-vous développer, Monsieur TELLIER ?

J'avoue ne pas avoir compris.

M. TELLIER –

Si vous me permettez d'être un peu plus long...

M. LE MAIRE –

Prenez le temps qu'il vous faut !

M. TELLIER –

Merci beaucoup ; comme j'ai encore beaucoup de choses à dire.

M. LE MAIRE –

Il m'arrivera de vous couper la parole si le temps s'égrène...

M. TELLIER –

Rassurez-vous, je pense pouvoir rester maître de moi-même même en évoquant ces questions.

Qu'il y ait des règles, j'en suis tout à fait d'accord. Pour autant, vous parlez d'une réalité mais j'ai quand même envie d'ajouter « une réalité politique » dans la mesure où on voit, progressivement, un désengagement de l'Etat, en particulier auprès des collectivités territoriales ; il suffit de voir la question du Conseil général du Nord. On appelle cette façon de faire pudiquement aujourd'hui « de la déconcentration de moyens » ; personnellement, j'appelle cela (et je ne pense pas être le seul) du désengagement de l'Etat.

Quand vous dites que les collectivités territoriales, les villes doivent être vertueuses... oui, évidemment ! Cela paraît être frappé du bon sens. Pour autant, nous, nous refusons le principe de cautionner de telles politiques et il y a effectivement divergence sur ce point entre nous.

M. LE MAIRE –

Je vais aller encore plus loin, Monsieur TELLIER. Je le dis depuis des années, je souhaite que l'Etat puisse attribuer une prime à la vertu des communes parce que tout cela est trop facile ; on crie au scandale sur l'Etat qui se désengage mais, en même temps, on ouvre les vannes... ce n'est pas possible !

Il faut que les communes fassent des choix et les meilleurs choix possibles. La ville de Roncq depuis des années –je le pense– fait de bons choix qui sont d'ailleurs validés par la population.

Malheureusement, je trouve que l'Etat fait preuve d'une carence majeure à ne pas aider les communes qui entrent dans ce cycle vertueux. Il n'y a pas de prime à la vertu.

On est dans un système d'assistantat généralisé à tous les niveaux et je le regrette... assistantat des personnes comme assistantat des collectivités publiques. Je suis pour un accompagnement des personnes et un accompagnement des collectivités publiques sous forme de partenariat avec une feuille de route, avec un cahier des charges précis et là on sait où l'on va, là on a une visibilité, un cap !

Nous n'allons pas dériver vers un débat de politique nationale ; tel n'est pas mon souhait. De plus, ce n'est pas le lieu pour ce genre de débat.

M. BOSSUT et moi-même, disions simplement que nous avons un devoir de vertu.

Devoir de vertu envers notre population et nos concitoyens.

Devoir de vertu envers l'Etat.

Que l'Etat se désengage, se déconcentre ; c'est une autre affaire. Mais j'estime, comme M. BOSSUT et les membres de la majorité, que nous devons avoir cette double vertu parce que c'est l'exigence morale vis-à-vis de l'Etat et de nos populations.

C'est tout ce que je souhaitais dire à ce propos mais il faut bien que l'on soit en désaccord sur certains sujets. Si vous le voulez bien, nous revenons à la chair de notre débat, qui est le local.

Monsieur PLOUVIER, vous avez à nouveau la parole puis je la passerai à Monsieur ZAJDA.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour ma part, je suis resté sur la ville de Roncq puisque c'est le sujet qui nous intéresse. Vous portez comme une oriflamme le fait que la Ville ne soit pas endettée ; c'est vrai qu'elle ne l'est pas. Mais en tenant des propos un peu iconoclastes, notre groupe « Action ronquoise citoyenne » considère qu'elle est insuffisamment endettée. A mon avis, il n'est pas normal qu'une ville n'ait pas d'endettement ; la dette par habitant ronquois est vraiment d'un niveau ridicule.

Il y a un an environ, M. TAILLEZ, le prédécesseur de M. BOSSUT, nous a effectivement fait une belle démonstration selon laquelle la gestion d'une ville était en quelque sorte comparable à la gestion d'une famille. Sauf que, personnellement, je connais très peu de familles (mais cela doit exister) qui soient endettées à hauteur de 1 % de leurs ressources. C'est exactement le cas de Roncq actuellement pour un budget de 15 M€, ce qui n'est pas trop logique dans la mesure où on fait uniquement de l'autofinancement : tous les achats, embellissements, modernisations et acquisitions sont payés comptant.

A mon avis, c'est très facile puisqu'il suffit de lever l'impôt pour récolter les sommes nécessaires pour acheter.

Je pense que ce n'est pas être mauvais gestionnaire que d'avoir un endettement maîtrisé, mesuré, compatible avec nos capacités de remboursement. Durant les sept années qui viennent de s'écouler, vous avez fait appel uniquement à l'autofinancement, ce que je ne considère pas forcément de bonne gestion.

Je sais que mes propos vont apparaître contraires à ceux que vous avez tenus, ainsi que M. BOSSUT ; je pense néanmoins qu'il n'est pas bon d'avoir une si faible dette.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, pouvez-vous expliquer pourquoi il faut s'endetter ?

C est quand même incroyable de pouvoir entendre un cours sur l'endettement.

Quand j'entends dire qu'il est absolument aberrant qu'une collectivité ou une famille ne soit pas endettée... je rêve ; j'hallucine !

La vertu est quand même sur le désendettement alors que vous vous faites le chantre de l'endettement.

M. PLOUVIER –

Je ne me fais pas le chantre de l'endettement insupportable.

M. LE MAIRE –

Donc, bonne graisse, mauvaise graisse... un bon endettement et un mauvais endettement !

Expliquez-moi pourquoi ?

Convertissez-moi au bon endettement.

M. PLOUVIER –

Je vais donc essayer de vous convertir au bon endettement.

Lorsqu'un couple se marie, s'installe, veut acquérir un bien ou acheter une maison, à moins d'avoir un oncle d'Amérique, je ne connais pas grand monde qui puisse payer cash.

M. LE MAIRE –

Mais c'est le cas de la ville de Roncq... Vous êtes en train de me dire que l'endettement est un moyen structurel d'ajustement, que c'est une fin.

De mon côté, je vous dis que l'endettement, on y a recours quand, après avoir clôturé le budget et l'exercice, on se rend compte que l'on ne parvient pas à boucler.

Pourquoi voulez-vous faire porter à la ville de Roncq le fardeau d'un endettement alors qu'elle n'en a pas besoin ?

Pourquoi une famille, qui n'a pas besoin de s'endetter, irait-elle voir le banquier Plouvier pour lui dire : *Monsieur PLOUVIER, je veux m'endetter parce que j'ai envie de m'endetter...*

M. PLOUVIER –

Je vais vous répondre, Monsieur le Maire ; c'est tout simple.

M. LE MAIRE –

Attendez, vous partez d'un postulat qui n'est pas bon quand vous dites qu'ils n'ont pas les moyens. Or, la ville de Roncq a les moyens. Pourquoi ?

Parce qu'elle fait de la bonne politique mais ce n'est pas facile, contrairement à ce que vous dites.

Il n'est pas facile de faire des choix ; il n'est pas facile de dégager de l'autofinancement. C'est de la vertu au quotidien : on fait attention aux dépenses de fonctionnement, on fait attention à l'accroissement des charges salariales. Ce sont des indicateurs structurels.

Je vous repose la question : pourquoi faut-il s'endetter ?

M. PLOUVIER –

Il faut s'endetter, tout simplement. Lorsqu'on a recours uniquement à l'autofinancement (en payant comptant), on fait supporter tout le poids de la charge fiscale sur les épaules des Roncquois qui vivent actuellement à Roncq, notamment pour des équipements lourds qui serviront à plusieurs générations. De facto, vous en exonérez tous les nouveaux Roncquois qui vont arriver.

Je sais qu'il faut accroître l'attractivité de la Ville par une fiscalité intéressante ; il n'est toutefois pas normal que des millions d'euros soient supportées par les seuls Roncquois qui habitent actuellement la ville de Roncq.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, vous voulez donc être le Ponce Pilate des finances roncquoises en disant « *je me lave les mains des générations futures* » ; c'est un comble !

M. PLOUVIER –

Vous déformez mes propos, Monsieur le Maire ; je vous dis exactement le contraire.

M. LE MAIRE –

Permettez-moi de vous répondre le contraire.

Vous me dites aujourd'hui : *on n'a pas les moyens ; on va aller chercher de l'endettement pour reporter sur les générations futures ce que l'on va vivre aujourd'hui...* On agit ainsi quand on n'a pas les moyens ; si vous les avez, pourquoi voudriez-vous vous endetter ?

Vous faites une théorie de l'endettement qui va à contresens du bon sens.

M. PLOUVIER –

Mais non, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

A titre d'exemple : vous avez un oncle d'Amérique et vous en avez hérité hier. C'est tombé dans votre escarcelle. Que faites-vous ?

M. PLOUVIER –

Je ne fais pas d'autofinancement parce que je profite des taux d'intérêt intéressants pour acheter à bon prix, pour bénéficier d'un loyer de l'argent à bon marché. Contrairement à ce que vous croyez, avec l'argent de cet oncle d'Amérique, je n'achète pas une villa...

M. LE MAIRE –

La ville de Roncq n'achète pas non plus de villa.

Vous avez un schéma caricatural parce que vous voudriez faire penser que la ville de Roncq a un oncle d'Amérique qui lui permet d'acheter des villas ; loin s'en faut !

M. PLOUVIER -

Monsieur LEDOUX, s'il vous plaît, laissez-moi terminer mon raisonnement.

M. LE MAIRE –

Monsieur le Maire, si vous le voulez bien.

Par ailleurs, je suis Président de séance et je vous donne la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je dis qu'un endettement raisonnable n'est pas du tout signe de mauvaise gestion. Vous dites que la Ville est riche et a les moyens... elle est riche, bien sûr, mais pourquoi ?

Au lieu de demander 500 € à chaque Roncquois pour assurer l'autofinancement, si vous leur demandiez 600 €, la Ville serait encore plus riche.

Je voudrais ajouter que M. LALLEMAND et M. DIZY sont présents dans la salle ; ils font partie de notre groupe. Or M. LALLEMAND est quand même expert comptable et je ne pense pas qu'il avance des arguments stupides.

Je vous demande de suivre mon raisonnement mais je pense que vous ne serez pas d'accord.

La Ville prévoit d'emprunter 2,650 M€ cette année pour financer une partie des investissements lourds. Si vous augmentiez cette somme de 20 % soit + 528.000 €, eh bien nous pourrions baisser la taxe d'habitation d'environ 100.000 € sur tous les Roncquois.

A ce sujet d'ailleurs, Monsieur BOSSUT, j'aimerais que vous puissiez nous communiquer le nombre de foyers fiscaux imposés à la taxe d'habitation, si vous avez l'information car je n'en dispose pas.

J'irai même plus loin : en empruntant un peu plus que vous ne le prévoyez, étant donné que ce montant serait réparti sur une durée plus longue au lieu d'une seule année, nous pourrions cinq ans de suite réduire de 100.000 €/an la pression fiscale sur les habitants.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, vous parlez de Roncq, ville riche... en quoi, ferai-je un complexe d'être une ville qui a une aisance financière ?

Eh bien oui, je n'ai pas de complexe et je ne vais pas en faire.

M. PLOUVIER –

Moi non plus !

M. LE MAIRE –

Tant mieux, nous partageons au moins cette désinhibition ; je n'ai donc pas de complexe face à cette situation. Je me dis que si l'on ne gère pas trop mal, que l'on dégage de l'autofinancement sans augmenter la pression fiscale, c'est « tout bénéf ».

Mais enfin... tous les observateurs économiques disent que si vous touchez l'indicateur de la fiscalité, vous êtes « mort », mon pauvre. Contrairement à vous, nous avons un programme ambitieux ; nous en avons fait la preuve durant les sept années qui viennent de s'écouler... à hauteur de 23 M€, ce qui n'a jamais été fait, pour une réalisation à 60-75 % alors qu'en 2001 on réalisait à peine à 20 %.

Pourquoi voudriez-vous que je me tire une balle dans le pied pour faire moins alors que je peux faire autant et que les Roncquois me disent : *continuez à oeuvrer aussi bien !*

J'ai donc une feuille de route ; j'ai des programmes à suivre ; j'ai dit aux Roncquois que nous n'augmenterons pas la fiscalité ; je leur ai dit, avec M. BOSSUT et tous les autres, que nous ne nous endetterons pas. Pourquoi voudriez-vous me faire changer d'avis ?

Nous n'allons évidemment pas refaire le débat municipal ; vous faites toutefois de cette enceinte un lieu de débat municipal alors qu'il est terminé et que les Roncquois nous ont dit ce qu'ils voulaient : pas d'endettement, la maîtrise de la fiscalité et des programmes comme auparavant.

L'équation est donc très simple et je le répète ; je ne vais pas me tirer une balle dans le pied pour vous faire plaisir parce que je continue à penser que la vertu est dans cette politique et non pas dans votre théorie de la mauvaise graisse de l'endettement. Je suis désolé mais, sur cette question, nous aurons un point de désaccord.

M. PLOUVIER –

Je ne suis pas convaincu mais j'ai entendu vos arguments, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Vous n'avez pas voté pour ma liste ; visiblement, vous n'étiez pas convaincu. Les élections sont toutefois terminées et nous poursuivons.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Je vous écoutais dans ce débat très intéressant et je me disais que le Conseil municipal est quand même un lieu de débat ; personne ici, évidemment, ne conteste le fait que vous soyez majoritaires ; on aurait quand même un peu de mal à affirmer le contraire dans cette noble assemblée. Néanmoins, tous ici, nous ne devons pas oublier le chiffre de l'abstention. De ce point de vue, il faut savoir rester modeste. D'autre part, le rôle des oppositions, c'est aussi de faire des propositions.

Sans revenir sur le débat relatif au vote des désignations, notre refus d'y participer se justifie précisément parce que nous avons considéré que nous n'étions pas à notre juste place ; je ferme la parenthèse.

Il y a effectivement un débat et je suis un peu perplexe quand vous dites : *nous avons le bon programme...* je ne pense pas que, pour autant, cela annule le programme des autres. Nous avons aussi de bonnes choses à proposer et la vertu s'acquiert aussi dans le mélange des opinions.

M. LE MAIRE -

C'est un consensus auquel je ne peux qu'adhérer, hormis votre petite ritournelle sur l'ouverture qui, pour moi, est une ouverture boomerang : je vous proposais des postes que vous refusez. C'est un peu dommage. Vous étiez d'accord dans un premier temps puis vous ne l'êtes plus, parce que je viens d'agréger M. PLOUVIER. Tant pis ; nous n'allons pas refaire le débat.

Bien sûr qu'il y a de bonnes choses dans votre programme, je ne vais pas le nier. Nous ne sommes toutefois pas réunis pour détailler les points programmatiques mais pour des principes : il y a le fait majoritaire approuvé par la majorité des Ronquois. Vous pensez bien que l'on ne va pas en varier puisque ces principes viennent d'être validés il y a à peine un mois.

Je veux bien entendre tout ce que l'on veut ; c'est un débat mais, pour autant, nous n'allons pas refaire le débat.

Quant à l'abstention, je voudrais tordre le cou à cette mauvaise rumeur : nous n'allons pas aller chercher les abstentionnistes à la force des baïonnettes ! Ils n'ont pas voulu se déplacer, tant pis pour eux. Encore une fois, je ne vais pas culpabiliser sur le fait que les gens ne se déplacent pas. Nous sommes en démocratie. Des outils existent pour que les gens puissent s'exprimer... je le redis également, il faut lutter contre toute forme d'assistanat y compris dans le civisme ; les gens doivent être responsables.

Au nom d'un fait abstentionniste qui d'ailleurs n'était pas très important sur la Commune, on voudrait atténuer des résultats... mais c'est le fait majoritaire ! Sinon à tout remettre en cause dans la société, ce qui nous empêcherait de fonctionner tout à fait normalement.

Je souhaite donc remettre les pendules à l'heure et replacer les choses dans la perspective de la réalité démocratique. C'est ainsi ; je regrette l'abstentionnisme mais que voulez-vous faire, si les gens ne viennent pas.

Pour illustrer mon propos : la « Fête des madeleines » est une possibilité qui leur est offerte d'avoir une fête ; s'ils ne viennent pas, on ne va pas non plus les sortir de chez eux à la force des baïonnettes... c'est de l'abstentionnisme de la fête. On leur propose... comme je vous ai proposé des postes tout à l'heure. Vous avez refusé la main tendue, c'est dommage.

M. TELLIER –

Parce qu'il ne devait pas y avoir tous les doigts dans la main...

M. LE MAIRE -

On n'a pas forcément besoin de tous les doigts.

M. TELLIER –

Parfois quand on ne prend qu'un doigt, on finit par glisser. Personnellement je m'en tiendrai là.

Il y a quand même des mots tout à fait intéressants dans votre bouche : sans complexe, assistanat... qui me font penser à d'autres mots employés par une personne, ici présente, mais dans un cadre.

Je suis désolé mais je n'adhère pas à ce vocabulaire. C'est l'idée qu'il y aurait ceux qui ont envie et les autres... et tant pis pour eux. Je vous le disais déjà la semaine dernière, au cours du conseil municipal, quand je vous parlais de démocratie participative et qu'il fallait peut-être associer les Roncquois, notamment ceux qui n'ont pas voté. Pourquoi refusez-vous de les intéresser à la chose politique ?

Bien sûr, on peut se draper dans la légitimité démocratique.

Bien sûr, vous devez le faire.

Mais, de ce point de vue, pour nous ce n'est pas suffisant.

Oui, il faut être ambitieux.

Oui, il faut être vertueux.

Mais cette vertu passe aussi par une politique volontariste d'association à la chose publique.

Ce mot « assistanat », franchement, nous le réfutons avec la plus grande vigueur.

M. LE MAIRE –

Je persiste et signe : je suis sans complexe et je suis contre toute forme d'assistanat parce que je suis pour un homme et une femme libres, dignes, debout et je suis pour l'accompagnement. En matière sociale, comme je l'ai demandé à M. BEAUVENTRE, ce n'est pas de l'assistanat mais de l'accompagnement.

Venez donc faire les permanences avec moi, vous comprendrez les messages que passent nos concitoyens ; ils ne veulent pas être assistés, ils veulent être dignes, responsables et qu'on leur donne des moyens. C'est une différence de vocabulaire qui en dit long.

Madame MARIAGE, vous avez la parole.

Mme MARIAGE –

Monsieur TELLIER, je souhaitais revenir sur vos propos concernant la participation démocratique. Pour avoir été Chef de cabinet de Vincent LEDOUX pendant sept ans, je peux vous dire que j'ai organisé des dizaines et dizaines de réunions publiques. C'est tout.

M. LE MAIRE –

Nous revenons au débat d'orientation budgétaire pour ne pas poursuivre sur des principes de philosophie politique.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En tant que financier, je vais effectivement plutôt aborder le débat d'orientation budgétaire. Pour ce faire, je vais découler le budget.

Concernant les produits et services des Domaines, vous avez évoqué le recours à la CNAF pour évaluer certaines prestations, si j'ai bien compris votre document de synthèse.

Nous proposons d'être particulièrement vigilants à ces barèmes pour vérifier que les Roncquois ne changent pas de tranche.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Votre question est pertinente et, sans rentrer dans le détail, ce point a été évoqué dans les propositions de réflexion. En matière de tarification, il y a effectivement des choses à revoir. Pour l'instant, rien n'est figé, rien n'est arrêté ; un groupe de réflexion va se réunir pour travailler sur ce dossier et faire des propositions. Il n'y a pas de dogme en la matière ; il faut analyser la situation actuelle et en faire une projection.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur BOSSUT.

J'ai fait une comparaison avec le réalisé (696.000 €), toujours dans la rubrique Produits et services des Domaines, pour constater qu'il est déjà inférieur à l'objectif 2007 (720.000 €) puisqu'il est évalué à 717.000 € pour 2008.

Que s'est-il passé ?

Le nombre de bénéficiaires de ces prestations a-t-il diminué ?

M. BOSSUT –

Je ne vais pas répondre précisément à la question parce que ce point fera l'objet d'une analyse au cours de l'examen du budget. Ce soir, c'est le débat d'orientation budgétaire et, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous indiquons les grandes orientations ; on débat sur les projets des uns et des autres ; on fixe les cadres, on regarde les pistes de réflexion.

Je vous en ai d'ailleurs parlé dimanche dernier, à la Fête des madeleines, parce que nous en avons discuté. Le budget sera travaillé en Commission et tous ces éléments y seront examinés pour être ensuite soumis au vote du Conseil municipal. Il faut respecter la chronologie des faits. Pour répondre à votre question, il nous faut rechercher les éléments qui vous seront communiqués en Commission. Aujourd'hui, ce n'est pas le sujet.

M. ZAJDA –

Mais le public ne participe pas aux commissions.

M. BOSSUT –

Sans doute mais il sera présent, s'il le souhaite, au prochain Conseil municipal pour le vote du budget. Des explications vous seront données en Commission mais rien ne vous empêche de reposer la même question lors du vote du budget, sachant que nous rentrerons plus dans le détail des chiffres.

M. ZAJDA –

Mais le budget sera établi alors que l'on pourrait peut-être rattraper des choses.

M. BOSSUT –

Il s'agit de sommes à la marge par rapport à un budget de 15 M€.

Pour vous apporter une réponse, il me faut consulter des documents mais ce n'est pas le sujet de ce soir. Il faut d'abord dérouler les questions en Commission, où nous pourrions travailler sur les différents chapitres et articles.

M. ZAJDA –

Je poursuis le déroulement de mes questions : concernant les impôts et taxes, contrairement à M. PLOUVIER, nous sommes solidaires d'une stabilisation des taux. Par contre, notre crainte

porte justement sur les dotations d'Etat qui diminuent et nous espérons qu'elles ne se réduiront pas de manière importante, sinon à les compenser par un taux d'imposition hélas plus élevé.

Les charges à caractère général augmentent de 6 % ce qui paraît tout à fait logique compte tenu du coût des matières premières qui augmente. Par contre, les autres charges ont été divisées par deux.

Votre réponse sera sans doute la même : vous nous répondrez en Commission.

M. BOSSUT –

Les charges à caractère général comportent effectivement une augmentation sensible du poste Alimentation ; comme vous l'avez relevé, les denrées alimentaires ont augmenté et il a fallu en tenir compte. Sans en avoir une approche fine, nous avons inscrit une provision en croissance pour permettre au service Restauration de fonctionner.

Par contre, les charges courantes et autres charges sont effectivement en réduction ; nous avons demandé aux services de travailler sur des économies et nous avons également la volonté de conserver une marge d'autofinancement suffisante.

M. ZAJDA –

Pouvez-vous donner un exemple sur les autres charges ? Que recouvrent-elles ?

M. BOSSUT –

On y trouve, par exemple, des services d'entretien aux services techniques. Je vous en donnerai également le détail en Commission ; ce sont des sommes mineures sur lesquelles nous avons néanmoins marqué un effort parce que c'est une source d'économies.

M. ZAJDA –

Y trouve-t-on de l'externalisation ?

M. BOSSUT –

Pas du tout, Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Les charges financières sont en forte augmentation, logique puisque l'on emprunte à nouveau. Par contre, vu la bonne santé financière de la Ville, bénéficions-nous réellement de très bons taux d'intérêt ?

M. BOSSUT –

Les taux d'intérêt se négocient avec les organismes bancaires. Aujourd'hui, ce marché est ouvert au niveau de l'Europe. Des organismes sont plus ou moins bien placés ; le groupe DEXIA en est un ; auparavant, il travaillait beaucoup avec les collectivités territoriales comme la Caisse d'épargne ; vous trouvez d'autres organismes bancaires sur le marché.

Le taux moyen actuel se situe à 3,69 % mais il faut savoir que les taux sont en train de monter. Les taux dépendent également des enveloppes et des relations.

Je vais abonder dans le sens des propos de M. le Maire ; plus une commune a des finances saines, mieux on peut négocier des taux intéressants. Quand une commune est au bord de l'asphyxie, les banquiers y regardent à deux fois avant de lui accorder un emprunt éventuel.

M. ZAJDA –

C'était pour me rassurer ; merci.

Je passe au budget d'investissement. Tout à l'heure, vous avez évoqué des frais pour le regroupement des écoles Valles et Jaurès pour 200.000 €. Ai-je bien compris qu'il s'agit uniquement de frais d'études ?

M. BOSSUT –

Cette somme comporte des frais d'études et de première approche de travaux (maîtrise d'ouvrage). Il est possible que cette enveloppe permette de commencer certains travaux ; je ne peux vous le préciser aujourd'hui. Cette inscription répond à une volonté forte de la majorité de commencer à travailler sur ce secteur. Toutefois on ne peut inscrire un crédit important en 2008 compte tenu des délais nécessaires pour lancer des appels d'offres. Inutile donc de bloquer une somme qui serait à peine consommée en 2008 mais vous la retrouverez de façon beaucoup plus significative en 2009. C'est une continuité ; nous démarrons en 2008 et poursuivons en 2009.

M. ZAJDA –

Vous n'avez pas indiqué de fourchette de dépenses pour le PPI ?

M. LE MAIRE –

Si vous le permettez, je voudrais apporter quelques précisions sur le regroupement Valles – Jaurès. Comme nous l'avons annoncé dans notre programme, la volonté est de regrouper sur un même lieu l'école Jaurès – Valles. Dès lors, nous avons mobilisé 203.000 €, de mémoire, pour des aménagements sommaires. Il ne s'agit pas d'une reconstruction complète mais

d'aménagements internes légers, de type cloisonnement et décoration. C'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé 203.000 €.

M. ZAJDA –

Merci ; nous trouvions justement cette somme peu élevée compte tenu des travaux à faire.

Concernant l'immeuble Tadrowski, M. PETILLON, qui était dans l'opposition à l'époque, avait souligné les risques de pollution. Nous voudrions savoir si le problème est résolu.

M. LE MAIRE –

C'est une remarque tout à fait judicieuse. Nous avons fait appel à un cabinet d'études pour nous accompagner dans cette affaire ; il va donc procéder à tous les sondages nécessaires pour avoir la clarté la plus totale sur l'état de ce site. Les résultats seront communiqués en temps et heure.

M. ZAJDA –

Rien n'est donc prévu pour l'instant puisque le montant des frais n'est pas connu.

M. LE MAIRE –

Le crédit est prévu sauf que nous ne disposons pas des résultats de l'étude qui n'a pas encore été faite ; tout est en cours. Il s'agit d'une opération globale.

M. ZAJDA –

En espérant ne pas tomber sur un gouffre financier.

M. LE MAIRE –

Ne faisons pas de prospective.

M. ZAJDA –

On espère !

M. LE MAIRE –

Sachant que l'on ne fait pas de politique sans prendre de risque. Aujourd'hui, les risques sont extrêmement calculés et mesurés. Nul ne connaît l'état réel du site, pour autant on a quelque soupçon que l'on veut confirmer. Inutile de faire du catastrophisme qui n'a pas lieu d'être. Les résultats seront communiqués dès que nous en disposerons.

M. ZAJDA –

Concernant le budget d'investissement proprement dit, on passe quand même d'un budget excédentaire de 984.000 € en 2007 à un budget à financer de 2,641 M€. Autrement dit, en un seul exercice, l'endettement de la Ville a doublé.

Dans votre programme, vous disiez privilégier l'autofinancement, ce qui a été nettement le cas au cours du précédent mandat. Par contre, les proportions seront beaucoup moindres dans l'avenir.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Cette intervention me donne l'occasion de répondre également à M. PLOUVIER ; en vous reportant au dernier slide qui a été projeté concernant l'endettement, les 2,641 M€ concernent des opérations prévues pour l'exercice 2008 uniquement. Par projection et si l'on réalise tous les investissements fin 2008 compte tenu des reports d'investissement, compte tenu des emprunts 2007 qui n'ont pas encore été contractés, on tourne aux alentours de 5,5 M€.

La dette par habitant qui était de 109 € passerait à 401 € mais le principe est de conserver les 2 M€ d'épargne de gestion.

Qu'est-ce que l'épargne de gestion ?

On prend les recettes courantes de fonctionnement moins les dépenses et on obtient un delta que nous allons essayer de maintenir aux environs de 2 M€ chaque année ; une partie de cette somme sera ponctionnée pour rembourser le capital et les intérêts des emprunts. Nous pourrions ainsi conserver un autofinancement suffisant et important.

Au cours des prochaines années, nous allons devoir faire face à des investissements assez importants et nous ferons donc appel (je le souligne et je le répète) à l'emprunt qui est une variable en cas de besoin. Nous conserverons néanmoins cette épargne de gestion qui nous permettra de rembourser les emprunts.

Si nous optons pour le choix de M. PLOUVIER : supprimer l'autofinancement et ne pratiquement pas avoir d'épargne de gestion, comment pourrions-nous rembourser nos emprunts ?

Uniquement par un petit autofinancement et faire appel aux recettes d'investissement (le fonds de compensation de la TVA, éventuellement la dotation globale d'équipement). Ce n'est pas de

la bonne gestion, ces recettes ne sont pas pérennes. Il faut donc conserver la pérennité de nos recettes en ayant un autofinancement suffisant.

Que sera la TVA demain ?

Que sera la DGE demain ?

Il est donc important de conserver ce principe. Pour autant, il n'est pas question de dire que l'on n'emprunte pas. Vous voyez bien les projets qui sont présentés ; notre endettement sera quand même fortement en deçà des moyennes nationales. Roncq reste toujours une commune à faible endettement et c'est important.

M. LE MAIRE –

Je rejoins le propos de M. ZAJDA ; la thèse de M. PLOUVIER est d'autant plus inquiétante si jamais on nous « sucrait » le FCTVA, il faut savoir que cette année ce serait 687.000 € en moins dans le budget et, franchement, nous serions sur le fil du rasoir ; nous tomberions du mauvais côté.

C'est malheureusement la mauvaise métaphore de M. TELLIER tout à l'heure : c'est « le doigt qui glisse » mais, bien entendu, je vais le rattraper ; je ne le laisserai pas tomber. Mais avec une telle politique, nous tomberions très bas, Monsieur PLOUVIER.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Il est vrai que l'on passe d'un endettement de 109 € à 401 € passant ainsi de 8 fois moins à 2 fois moins que la moyenne des villes de notre strate.

J'éprouve une crainte ; si le rythme des investissements se poursuit comme il est parti, on risque d'augmenter encore cet emprunt.

Si l'on augmente chaque fois de 2,5 M€ l'endettement (il s'agit bien sûr d'une projection), les finances de la Commune risquent d'être beaucoup moins saines que ce que M. le Maire a prévu dans son programme.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas et pour cette construction, Monsieur ZAJDA, vous pourrez me faire des propositions pour une bonne gestion. Je suis tout à fait prêt à entendre vos arguments pour savoir où mettre un coup de booster pour éviter tout dérapage ; vous serez force de proposition.

Il ne faut toutefois pas se leurrer. Nous allons vers un mandat pour réaliser des choses ; je ne suis pas pour l'inaction, mais pour l'action avec toute l'équipe réunie autour de moi. Nous allons donc faire des dépenses, bien sûr nous ferons attention aux indicateurs mais ce n'est pas une fin en soi. Je ne souhaite pas des élus aux finances dont le rôle serait de mettre des bâtons dans les roues des projets ; leur rôle est de garantir à la fois la légalité de nos actions et la bonne santé financière de la Ville. Pour autant, le budget n'est pas une fin mais un moyen, un outil mis à notre service. Dès lors, je ne veux pas que cet autofinancement devienne une orthodoxie, au contraire.

Quand on gère bien toute structure, y compris associative, on regarde les résultats comptables et on constate. C'est donc le produit d'une volonté politique qui s'est traduite dans un certain nombre de chapitres et vous pourriez y prendre part, naturellement, et l'on constate que l'on dégage 2 M€ voire un peu plus, qui nous permettent de financer nos investissements. C'est tout simple ; il n'y a pas d'orthodoxie jusqu'au boutiste.

Sur ce point, nous nous rejoignons ; c'est parfait.

M. ZAJDA –

Nous aurions peut-être été rassurés s'il y avait eu moins d'investissements cette année ; leur augmentation est quand même sensible et, par conséquent, vous avez doublé votre emprunt en une seule fois. On brûle peut-être beaucoup de cartouches simultanément.

M. LE MAIRE –

Il n'y a pas doublement d'emprunt mais des opérations glissantes par autorisations de programme, dont plusieurs gros dossiers : Jacques-Brel, Saint-Roch qui commence et Saint-Piat qui se termine... aujourd'hui, il y a, non pas embouteillage de projets, mais aboutissement dans cette année 2008 de projets initiés dans le précédent mandat et qui, pour certains, ont connu des retards indépendants de notre volonté. Cette année 2008 sera effectivement importante en termes d'investissements.

Par contre, il faut corriger certains chiffres et nous écoutons Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Il n'y a effectivement pas doublement des emprunts, comme le soulignait M. le Maire. Nous faisons une projection à fin 2008 au niveau de l'emprunt, sachant qu'il faudra tenir compte également des emprunts non contractés, des reports d'excédents éventuels de trésorerie... Aujourd'hui, un montant a été inscrit mais il n'est pas certain qu'il sera mobilisé.

Monsieur le Maire l'indiquait à l'instant : 2008 sera une année importante et il est vrai que de gros projets démarrent en même temps (à financer) : les églises, les écoles et autres. Les sommes sont assez colossales.

D'autres années sembleront moins fortes ; les investissements seront sans doute aussi nombreux mais d'une valeur financière moindre.

C'est la raison pour laquelle, volontairement nous n'avons pas prévu de présenter les projections 2009 et années suivantes parce que le débat n'aurait pas été correct. Au cours du DOB 2009, nous aurons le temps d'en débattre et de présenter une projection pluriannuelle beaucoup plus affinée. Vous pourrez constater que des précautions sont prises au niveau de la gestion de la dette, pour conserver cet autofinancement et éviter toute dérive ; on garde toujours le cap.

M. ZAJDA –

J'espère être rassuré.

A propos des investissements encore, tout n'est pas prévu. En consultant le site Internet, nous avons relevé des appels d'offres sur d'autres projets qui ne sont pas repris au plan pluriannuel, notamment la salle de gymnastique Boério.

M. LE MAIRE –

La salle de gymnastique Boério a été programmée dans le précédent mandat. C'est l'extension qui a connu quelques vicissitudes : l'appel d'offres ayant été déclaré infructueux. Il s'agit encore une fois de projets en cours.

M. ZAJDA –

Je ne l'ai trouvé sur le document 2007.

M. LE MAIRE –

J'imagine qu'il doit y figurer ; M. VARLET me confirme l'avoir vu.

M. ZAJDA –

Je n'ai sans doute pas bien regardé. Je lui demanderai de me l'indiquer.

M. VARLET –

Les travaux à Boério étaient effectivement prévus en 2007.

M. ZAJDA –

Pour ma part, j'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Une question concernant les charges de personnel qui augmentent de 4,5 % soit un peu plus de 300 K€, malgré le recours à la sous-traitance –malheureusement–. Je voudrais savoir quelle est la part des nouvelles embauches (quel montant, combien de postes) ?

Par ailleurs, cela inclut-il une augmentation pérenne pour les employés municipaux afin d'être en conformité avec les recommandations du Gouvernement en matière de pouvoir d'achat ?

M. LE MAIRE –

Je n'aime pas le terme de « malheureusement sous-traitance » ; je voudrais faire un point de débat sur ce sujet qui me tient à coeur. La Fonction publique est un métier très évolutif ; tant mieux, c'est la grandeur du service public. Je le dis souvent, la Fonction publique territoriale de 2008 n'est heureusement plus celle qu'elle était il y a 30 ans ; des évolutions sont intervenues.

Qui aurait pensé qu'en 2008 on aurait développé autant les outils informatiques ?

Qui aurait pensé que l'on ferait du développement durable et c'est tant mieux ?

Qui aurait pensé que l'on aurait élargi les heures d'ouverture des garderies ?

Etc., etc...

Je pourrais multiplier les exemples autant que de besoin. Ces métiers évoluent donc parce que les besoins de la société évoluent ; la Fonction publique territoriale doit s'adapter. Tout au long du précédent mandat, nous avons eu à coeur de faire en sorte que le coeur de métier de nos agents territoriaux puisse revenir sur la cible essentielle, la cible prioritaire. C'est un point très important : faire progresser les gens.

Toutes les tâches sont nécessaires mais il est plus valorisant, pour un personnel d'entretien, de s'occuper d'enfants que d'être assigné, toute sa vie professionnelle durant, à l'entretien pur et dur d'un bâtiment. L'intérêt est aussi de faire progresser à l'interne un certain nombre de collaborateurs de terrain.

Pour autant, le recours à l'externalisation n'a pas volonté de mettre à mal le service public, bien au contraire. Le recours au privé, c'est recentrer la Fonction publique sur ses coeurs de métier ; je le répète.

Cette externalisation est toujours expérimentée, évaluée en permanence (objectif de la mission que j'ai confiée à M. BUCQUOYE) mais, en même temps, c'est en quelque sorte « muscler » les services rendus à la personne, que nous estimons être les services prioritaires, aujourd'hui, au regard des besoins de la société en 2008. C'est la raison pour laquelle je tempérerai quelque peu vos propos sur la sous-traitance et le « malheureusement la sous-traitance » ; j'ai plutôt envie de « heureusement la sous-traitance » parce qu'elle permet de mettre le coup de projecteur sur ce qui est essentiel aujourd'hui dans la Fonction publique.

L'augmentation, que vous avez relevée, recouvre un certain nombre de mécanismes dont la promotion, mais également la création d'un poste au Bureau d'études : tout comme au précédent mandat, nous souhaitons mettre l'accent sur le plan de patrimoine. Nous avons amorcé un travail important dans le précédent mandat que nous voulons poursuivre en « musclant » le Bureau d'études qui va nous accompagner –en interne– sur l'évolution d'un certain nombre de projets.

Voilà la réponse que je peux vous apporter, Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci et, excusez-moi d'insister, j'aurais aimé savoir en outre si des augmentations pérennes sont incluses pour tout le personnel ?

M. LE MAIRE –

Qu'appellez-vous des augmentations pérennes ?

Mme COPPIN-QUIVRON –

Des augmentations de salaire...

M. LE MAIRE –

Vous viendrez dans mon bureau, quand vous le voulez ; je vous montrerai la progression des salaires au cours du précédent mandat, effectivement pour tout le personnel.

Pourquoi doutez-vous si vous n'avez pas vu les chiffres ?

Je vous les montrerai ; il n'y a aucun souci, c'est en toute transparence.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

J'évoquerai quelques chiffres lors du vote du budget dans quinze jours. Néanmoins, vous indiquez que le chapitre « Autres charges de gestion » connaîtra en 2008 une légère hausse, passant de 1,953 M€ à 2,125 M€. J'ai fait le calcul, c'est une progression de 8,8 % ; je ne sais pas si elle peut être qualifiée de « légère hausse ».

Par ailleurs, je demande à M. BOSSUT quelles sont les charges à caractère général pour un montant d'un peu moins de 4 M€ (part incompressible) ce qui représente quand même 23 % du budget de fonctionnement ?

Vous pouvez m'apporter la réponse au cours de la prochaine réunion du Conseil.

M. LE MAIRE –

Avant de vous laisser poursuivre, Monsieur PLOUVIER, vous faites progresser les charges de gestion de 8,8 % alors qu'elles baissent de 0,3 % !

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 13.276 K€ à 13.240 K€.

M. PLOUVIER –

Je lis le document que j'ai sous les yeux : *le chapitre des Autres charges de gestion connaîtra, en 2008, une légère hausse avec 2.125 K€ contre 1.953 K€ constatés en 2007*, ce qui représente une augmentation de 8,8 % et c'est plus qu'une légère hausse.

M. LE MAIRE –

Il s'agit du subventionnement, Monsieur PLOUVIER.

Voulez-vous couper les vivres des associations ?

M. PLOUVIER –

En aucune façon, Monsieur le Maire. Je fais simplement remarquer qu'il ne s'agit pas d'une légère hausse mais d'une hausse importante.

M. LE MAIRE –

Comme M. BOSSUT me le souffle, d'abord c'est en valeur absolue ; elle est légère forcément, en valeur absolue. Par ailleurs, nous souhaitons donner un signe fort au monde associatif (n'est-ce pas, Monsieur DA SILVA ?) notamment à travers l'enveloppe exceptionnelle, dont je souhaitais la mise en place depuis quelques années, pour accompagner l'effort des clubs sportifs. Nous n'allons donc pas leur couper les vivres.

Je vous montre le précédent schéma (il faut quand même remettre les chiffres dans leur réalité). Nous sommes sur une baisse et non pas une augmentation.

Je rappelle que nous sommes en débat d'orientation budgétaire ; nous n'allons pas examiner le budget ligne par ligne. Nous n'en sortirions pas et ce n'est pas le principe. En termes d'orientation, le schéma démontre qu'il y a baisse de 0,3 % entre 2007 et 2008.

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement préciser que, pour le service des familles, il s'agit du salaire des personnels employés pour garder les enfants, qui bénéficient d'une hausse régulière comme tout un chacun.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, nous vous écoutons.

M. PLOUVIER –

J'en ai terminé ; je souhaite simplement relever une question de sémantique. On dit toujours que la part communale des impôts locaux n'augmente pas... ce n'est pas exact. Les taux n'augmentent mais, mécaniquement, par la hausse des valeurs locatives, la somme payée augmente mais c'est normal.

Il ne faut donc pas véhiculer l'idée que les impôts n'augmentent pas. Il y a impôt et taux d'imposition : les taux d'imposition locaux n'augmentent pas mais l'imposition augmente. C'est normal, vous n'y êtes pour rien ; c'est le Fisc qui augmente de 2 % par an.

M. LE MAIRE –

Que faites-vous de l'inflation ?

M. PLOUVIER –

C'est bien ce que je viens de dire !

M. LE MAIRE –

Vous véhiculez toujours des remarques par des petites flèches que vous décochez... c'est fatigant, cette espèce de théorie de la goutte d'eau qui tombe sur le front et extrêmement chinois ; c'est pervers.

Non, Monsieur PLOUVIER, le boulot communal est fait ; la part communale n'augmente pas et l'environnement, c'est autre chose. Je pense que les gens sont suffisamment éclairés pour le comprendre et l'ont bien compris.

Vous l'avez également indiqué mais, dans le même rythme de phrase, vous distillez des idées extrêmement perverses.

Je remets donc les choses en place et ce n'est pas faux : la part communale n'augmente pas depuis 2001. Personne ne peut le contester, c'est une réalité. Le reste n'est que chansonnette.

Monsieur BOSSUT, vous souhaitez prendre la parole.

M. BOSSUT –

Concernant les charges à caractère général, le détail vous sera fourni au cours de la Commission.

M. PLOUVIER –

Dernier point et j'en aurai terminé : pour reprendre les propos de M. ZAJDA, je n'ai jamais dit qu'il fallait baisser les taux d'imposition qui restent ce qu'ils sont. Par contre, on peut peut-être avoir une fiscalité évolutive dont les recettes changent en fonction de ce que l'on reçoit et de ce que l'on dépense ; on n'est pas obligé de rester collé à un dogme de 32,16 ; on peut peut-être diminuer la pression fiscale sur les Roncquois en jouant sur les abattements.

Un taux n'est pas une momie dont on oserait à peine toucher les bandelettes de peur que tout s'effrite.

Je dis que l'on peut avoir une fiscalité évolutive.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas une momie, mais ce n'est pas non plus un yoyo.

Si vous jouez au yoyo toutes les cinq minutes avec les gens, ils ne vont plus rien comprendre et leur porte-monnaie va également faire du yoyo.

M. PLOUVIER –

On peut adapter la fiscalité en fonction de différents paramètres.

M. LE MAIRE –

Ne mélangez donc pas tout ; vous faites une espèce de salade chinoise.

Il ne faut pas fouler au pied tous les principes, y compris ceux de la commune. Concernant les abattements, M. BOSSUT a été clair : la commission de M. BUCQUOYE se réunira et se chargera d'examiner toutes ces notions. Dans les abattements, des éléments sont obligatoires et les coups de booster, c'est la volonté politique. On a parlé tout à l'heure des abattements pour personnes handicapées, ils sont nécessaires mais c'est la volonté politique de cette assemblée.

Pour autant, j'en reviens à ce que vous disiez et c'est une réalité : il n'y a pas augmentation de la part communale ; la ponction communale n'augmente pas ; M. ZAJDA l'a reconnu tout à l'heure avec beaucoup d'élégance.

De votre côté, vous avez bien dit dans le débat (je m'en excuse) que vous souhaitez augmenter les impôts ; tout le monde l'a entendu dans cette enceinte.

M. PLOUVIER –

On peut le faire !

M. LE MAIRE –

Le faites-vous ou ne le faites-vous pas ?

M. PLOUVIER –

On pourrait le faire !

M. LE MAIRE –

Il faut éclairer les orientations. Vous vous endettez et vous baissez les impôts ?... Je vous pose la question.

M. PLOUVIER –

Je dis que l'on peut diminuer la charge fiscale des Roncquois en ayant recours à un emprunt un peu plus important ; c'est tout ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE –

Donc vous baissez les impôts avec un recours à l'emprunt.

M. PLOUVIER –

Un peu plus important qu'il n'est prévu. On est d'accord et c'est possible à faire.

M. LE MAIRE –

Et on emprunte pour rembourser l'emprunt... c'est tout à fait vertueux !

M. PLOUVIER –

On peut le faire pendant quelques années. Ce n'est pas continu, on est bien d'accord, Monsieur le Maire. Si on emprunte 1 M€ et qu'on le rembourse sur 20 ans, l'annuité du remboursement (intérêts et capital) ne sera pas de 1 M€ sur une année. Mais si vous autofinancez la totalité d'un investissement qui coûte 1 M€ uniquement par l'épargne de gestion, vous faites peser sur l'année N-1 tout le poids de la charge fiscale ; c'est tout simple.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas compris mais nous allons clôturer le débat ; vous revenez à vos propos de départ. Nous avons compris votre théorie que nous ne partageons pas.

Madame LAMBLIN, je vous en prie.

Mme LAMBLIN –

Je souhaiterais revenir sur les subventions ; nous nous interrogeons sur l'intérêt soudain d'augmenter fortement la subvention de la Caisse des écoles (+ 9,38 %) alors que durant la mandature précédente, elle avait baissé quasiment chaque année.

M. LE MAIRE –

La subvention de la Caisse des écoles augmente de 15 K€ ; ce n'est pas colossal mais vraiment à la marge.

M. BOSSUT –

En fait, au cours des années précédentes, le budget de la Caisse des écoles présentait un excédent de fonctionnement important. Pour ne pas le laisser inutilisé, on n'abondait pas la subvention. Aujourd'hui, cet excédent étant résorbé, on est reparti sur une valeur de subvention normale.

Mme LAMBLIN –

Mais, dans le même temps, on relève que la subvention du CCAS n'augmente pas.

M. BOSSUT –

Le problème est le même : au niveau du CCAS, il y a toujours des excédents. Le CCAS est un organisme public qui dépend de la Commune et financé en totalité par la Commune. Inutile

donc de laisser des excédents inutilisés ; il est préférable de les résorber pour répartir sur des valeurs de budget consommé en totalité. S'il y a un manque, tant au CCAS que pour la Caisse des écoles, le Conseil municipal est obligé de le financer ; c'est une obligation légale.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Trois interrogations concernant les documents qui nous ont été remis :

1^{ère} interrogation à laquelle vous ne répondrez peut-être pas ce soir parce que la chose n'est pas formellement engagée ; cela concerne ce que vous appelez, dans le document de présentation, les « démarches d'excellence » en faveur des associations. La somme n'est pas forcément négligeable : 20.000 €.

En conformité avec votre Charte qui mettait en avant la transparence, nous souhaitons que vous puissiez nous dire, dans le détail, ce que vous entendez précisément par ce terme et quels seront les critères d'attribution.

2^{ème} interrogation – On constate que la capacité d'autofinancement baisse de façon significative, plus de 40 %, alors que l'on ne décèle pas, dans les dépenses, de mesures significatives concernant certains postes.

A titre d'exemple, mais comme nous n'avons pas le détail, peut-être vais-je dire quelque chose qui n'est pas tout à fait vrai, je pense au développement durable. Nous nous interrogeons sur la manière dont vous affirmez un thème que nous (votre majorité et notre groupe) avons mis en avant sur la question du développement durable. Les élections étant maintenant passées, comment allez-vous le mettre en oeuvre ?

A priori (je reste prudent) je ne vois pas quelles sont véritablement les opérations qui seront engagées et qui concernent le développement durable. Or, c'est évidemment un point essentiel ; d'ailleurs une délégation est attribuée sur cette question.

J'aimerais donc savoir quel est votre engagement concret dans ce domaine ?

3^{ème} et dernière interrogation qui concerne plutôt la section d'investissement sur le chapitre Opérations lancées – deux chiffres nous ont particulièrement frappés :

- l'un concerne le centre technique pour lequel une somme importante est encore mobilisée cette année (près de 100.000 €) ;
- la question des églises.

Juste pour que tout le monde soit au même niveau d'information, en mettant les chiffres bout à bout, en cumulant les dépenses pour les églises Saint-Piat et Saint-Roch, les sommes mobilisées sur les travaux représentent 2 M€ soit quand même un tiers des opérations lancées. Il s'agit d'un chiffre extrêmement fort ; on pourrait faire (j'utilise volontairement le conditionnel) un ratio entre les gens qui fréquentent ces édifices pour des raisons culturelles et l'ensemble de la population.

Je le dis de manière un peu provocatrice, mais nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et je pense qu'il serait intéressant –proposition que nous faisons– d'avoir un débat sur la véritable affectation de ces lieux culturels.

Ce sont des mobilisations financières extrêmement fortes, des thèmes qui vous tiennent à cœur. Je pense que le sujet mériterait que l'on se pose collectivement la question de leur utilisation pérenne. On sait que l'on peut faire de très belles choses dans ces églises (Mme VANOVERMEIR ne me démentira pas) ; avant même de se poser la question d'une éventuelle salle de spectacles que l'on pourrait d'ailleurs surnommer « l'Arlésienne » puisqu'elle revient périodiquement dans les débats, on pourrait peut-être déjà se poser la question de ces édifices et de leur utilisation.

M. LE MAIRE –

Sur la question de l'utilisation des églises, en fait je vous rejoins et ce n'est pas surprenant. Je suis tout à fait d'accord ; je tempérerai simplement le niveau d'engagement de la Ville sur ce chapitre particulier. Il faudrait se référer au Plan de patrimoine (document base) que nous avons publié il y a sept ans, et qui donnait une photographie précise à la fois des travaux en cours et de la charge de chacune des délégations d'équipement.

Mais il est vrai que nous ne considérons pas ces équipements culturels simplement comme tels mais bien comme faisant partie du patrimoine. D'ailleurs, j'avais été très surpris en son temps – agréablement surpris– de voir que la mobilisation sur le CCAS (mairie annexe aujourd'hui) avait été engagée par Bernard DELVAL –je m'en souviens bien– qui avait lancé une pétition pour sauver cet équipement et je cautionnais complètement son engagement ; nous nous retrouvons sur cette question essentielle parce que je ne voulais pas d'un supermarché.

Un socialiste voulait sauver une maison bourgeoise ! Tant mieux.

Tout comme je dis : tant mieux que les communistes ont racheté (peut-être pour d'autres raisons) nos équipements patrimoniaux que sont les châteaux.

Pour revenir au problème des églises, si on ne le regarde que sous le prisme du culte, évidemment c'est extrêmement réducteur. Vous le savez bien, le nombre de paroissiens est très faible aujourd'hui.

Mais si vous l'examinez sous l'angle du patrimoine, le débat est alors clos dans le sens où il a déjà eu lieu et, déjà en 2001, nous avons été élus sur un programme de restauration des deux églises. C'est pourquoi Saint-Roch a été engagée sur le précédent mandat.

Quant au problème de l'utilisation, je suis d'accord avec vous et c'est un débat que j'ai ouvert avec l'Evêque dès que je suis arrivé et sur lequel je n'ai pas été entendu. Je l'ai toujours dit publiquement, à quelques conseils municipaux.

J'ai rencontré Monseigneur DEFOIS et son prédécesseur, Monseigneur VILNET, et je me suis toujours heurté à une fin de non-recevoir. J'ose espérer qu'avec Monseigneur ULRICH nous pourrions aboutir à une raison (j'ai envie de le dire ainsi).

Sans rentrer dans un débat d'historiens mais le sujet est intéressant : aujourd'hui, la loi de 1905 est extrêmement favorable aux églises, notamment catholiques, qui ont fait une bonne affaire. Comme quoi l'histoire se renverse parfois contre ceux qui l'ont initiée. Toujours est-il, vous avez raison, que nous devons nous poser la question de l'utilisation de nos églises, dans le respect du culte et le desservant qu'est le Curé, et sans doute plus encore l'Evêque, a toujours une réticence à un partage entre le culturel et le cultuel ; je le comprends parfaitement. Pour autant, nous n'avons pas dépensé autant de millions d'euros dans ces bâtiments uniquement pour les paroissiens ; il faut que tous les Ronquois puissent en bénéficier.

Je souhaite que, dans ce mandat, on puisse cheminer avec l'Eglise catholique de Lille de manière à trouver un mode opératoire intelligent, respectueux de la sacralité du lieu mais qui nous permette de répondre aussi aux besoins de la Ville.

Et vous avez raison de parler de l'Arlésienne. Personnellement, encore une fois, je n'ai aucun complexe par rapport à cette Arlésienne qu'est pour vous la salle culturelle. On ne l'a pas faite en son temps et je le regrette parce que le temps passe et que les besoins changent. C'est la raison pour laquelle, dans notre programme, nous avons souhaité que le dojo soit le lieu à la fois de la créativité et de l'exposition sur des thématiques à la hauteur de la Ville.

Dans le précédent mandat, il y a eu les maisons folies et il n'y en aura probablement pas d'autres au cours du mandat communautaire qui va s'écouler parce que des choix seront à faire. Pour autant, nous n'avons pas besoin d'un équipement extrêmement important parce que l'équipement va avec le programme culturel de la Ville. Je vous en ai parlé ; ce programme se

satisfera en partie dans le dojo. On peut parfois faire des programmations à 1500-2000 spectateurs, mais on fait avec les moyens du bord ; on a décidé d'avoir une politique culturelle, une politique d'animation qui soit à la jauge de notre Commune.

Mais vous le savez aussi, beaucoup de concerts se déroulent dans les églises et mon objectif, et celui de Mme VANOVERMEIR qui a déjà dirigé des chorales dans ces lieux, c'est justement que ce partage puisse avoir lieu d'une manière plus pérenne, plus régulière et acceptée.

Cela a été le cas de tous les curés. J'avoue que nous n'avons pas eu de problèmes particuliers mais je pense qu'au niveau du diocèse on a sans doute à s'interroger sur l'utilisation à venir de nos bâtiments.

Aujourd'hui, le Curé célèbre la messe dans les deux églises. Cela sera-t-il encore le cas demain ? Je ne peux le dire.

Des Roncquois me demandent souvent : *Monsieur le Maire, pourquoi ne peut-on pas faire des enterrements à Saint-Piat ?*

Que voulez-vous que je réponde ? Je n'en suis pas le Curé !

Dès lors le débat est clos. Pour autant j'entends aussi les besoins de certains paroissiens. Par ailleurs, je souhaite que l'on prenne en compte les besoins de la Commune parce que, je le répète, la Commune n'a pas investi et mobilisé autant d'argent –vous avez raison de le dire– dans la restauration de son patrimoine pour qu'il ne puisse pas bénéficier à l'ensemble des Roncquois. C'est un vrai débat et il a lieu parce que nous sommes d'accord sur le principe ; en fait ce débat doit avoir lieu avec l'église sur la question : comment faire pour faire progresser l'Eglise vers l'acceptation, en quelque sorte, d'un partage convenu mais respectueux des lieux ?

Il n'est pas question d'y faire venir le Crazy Horse ou d'y organiser le Carnaval de Dunkerque, mais bien d'y accueillir des concerts en rapport avec l'intégrité du lieu.

Vous parlez de développement durable. Je fais remarquer que cette délégation a été confiée à une femme.

Madame MARIAGE, vous souhaitez intervenir.

Mme MARIAGE –

Je souhaitais simplement apporter une précision. Je considère la délégation du développement durable, que m'a confiée M. le Maire, comme une délégation qui n'a pas besoin d'un financement affecté. C'est une délégation qui est transversale, pour laquelle je vais travailler avec l'ensemble de mes collègues sur certaines thématiques. Je suis certaine que, par

exemple, M. DESMET, à ma gauche, sera favorable pour travailler avec moi au niveau du patrimoine sur la question des économies d'énergie. Or ce budget est affecté aux services techniques et non pas spécifiquement sur la délégation du développement durable.

La délégation du développement durable est vraiment une délégation transversale, c'est un changement dans les mentalités qui n'est pas à financer en tant que telle, avec une enveloppe budgétaire affectée.

M. TELLIER –

Puis-je me permettre de répondre directement à Madame MARIAGE ?

M. LE MAIRE –

Répondez donc à Mme MARIAGE. Je vous en prie, Monsieur TELLIER. Vous êtes chez vous, ici. Bienvenue au Conseil municipal de Roncq.

M. TELLIER –

Je pensais en être membre depuis le début ; merci de me souhaiter à nouveau la bienvenue.

Sur cette question de ligne budgétaire, il se fait que je connais d'autres thématiques que celle du développement durable que j'ai pu étudier, l'un des enseignements que j'ai pu en tirer : précisément lorsqu'une ligne budgétaire n'est pas affectée à une thématique, malheureusement la transversalité, quelque part, l'avale.

Je ne vous le souhaite évidemment pas. Je ne peux que vous souhaiter du bien, vous le savez, parce que nous nous connaissons depuis longtemps. De temps en temps, on peut se permettre ce genre de remarque. Je voulais simplement dire...

M. LE MAIRE –

Non seulement vous perdez le sens de vos paroles mais vous faites rougir mon Adjointe. Où va-t-on ?

Je vous ai souhaité la bienvenue mais n'allez pas au-delà quand même, Monsieur TELLIER.

(Rires)

M. TELLIER –

C'est toujours la même chose : on vous ouvre la porte et après...

M. LE MAIRE –

C'est comme l'histoire du petit doigt, tout à l'heure. Donc vous rentrez par la grande porte ; c'est très bien.

M. TELLIER –

Pour revenir à un sujet plus sérieux, évidemment il faudra voir avec les années mais je reste convaincu quand même qu'il serait intéressant de prévoir une ligne budgétaire. Nous avons fait des propositions assez importantes (que vous aviez prises également) sur une participation financière pour des travaux qui pourraient être réalisés dans le domaine du développement durable. Je pense que ce peut être un exemple important pour une ligne budgétaire dédiée spécifiquement à cette question.

M. E MAIRE –

Bien sûr que Mme MARIAGE ne sera pas une Adjointe fantomatique avec une étiquette « Développement durable » sur le dos ; elle ne jouera pas à la fantomette partout, pour aller semer la bonne parole. Ce n'est pas son objectif.

Elle disposera de crédits ; elle aura les moyens de fonctionner.

Cette vertu du développement durable que nous souhaitons voir chez nos concitoyens et que nous allons aider et soutenir, comme vous l'auriez fait et comme vous le ferez avec nous au demeurant puisque je souhaite que l'on mette en place des commissions dans lesquelles vous participerez, pour étudier chaque dossier qui nous sera présenté par les Roncquois.

Dans le budget, c'est déjà affecté ; elle aura une ligne budgétaire tout comme il y aura une ligne budgétaire pour l'amélioration - rénovation des façades.

Des choses seront affichées. Mme MARIAGE voulait simplement dire que, par sa nature, elle travaillera en transversalité et en partenariat avec chacun de ses collègues puisque, pour nous, le développement durable n'est pas qu'un chapitre ; c'est une conception globale de la politique. Dès lors, il nous faudra nous rapprocher de la Communauté urbaine pour étudier plus avant ces questions d'Agenda 21.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

J'ai entendu le mot « Agenda 21 ».

Pourrait-on espérer éventuellement construire ensemble un Agenda 21 local ?

M. LE MAIRE –

Vous n'allez tout de même pas régir mon Adjointe, Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

C'était une proposition de notre programme.

Mme MARIAGE –

C'est bien entendu l'objectif.

M. TELLIER –

A-t-on une échéance ?

M. LE MAIRE –

Attendez donc !

Je fais le tour de tous mes Adjoints, l'un après l'autre, et je ne l'ai pas encore rencontrée. Je vais d'abord la rencontrer, en tête-à-tête, pour lui donner sa feuille de route, si vous le permettez. Ensuite, nous lancerons la réflexion tous azimuts.

Bien évidemment, les gens qui veulent y travailler sont les bienvenus ; il n'y a aucun souci.

M. TELLIER –

Vous savez donc, Monsieur le Maire, que si vous voulez nous rencontrer, c'est également avec grand plaisir. Nous sommes comme des sortes de conseillers municipaux délégués à l'opposition et nous nous sentons bien. L'animation du débat, on sait faire, merci !

M. LE MAIRE –

Si vous êtes délégué, je peux vous donner une feuille de route, y compris pour l'opposition ; il n'y a pas de souci.

M. TELLIER –

Et nous devons également être évalués par M. BUCQUOYE !

M. LE MAIRE –

Si vous le souhaitez.

(Rires)

Monsieur TELLIER... Pardon, Monsieur PLOUVIER. L'ambiance est tout à fait curieuse ce soir.

M. PLOUVIER –

C'est plutôt un compliment, Monsieur le Maire ; M. TELLIER est un monsieur tout à fait responsable et bien. Il n'y a pas de problème. Ce n'est pas parce que nous sommes dans des oppositions différentes qu'il ne faut pas reconnaître les qualités des uns et des autres.

M. LE MAIRE –

C'est une séance œcuménique ce soir.

M. PLOUVIER –

Elle le devient, mais malheureusement en fin de séance.

Je voulais simplement poser une question à Mme MARIAGE ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Maire.

C'est en cela que je disais que M. TELLIER était bien ; il a évoqué la question que je voulais poser concernant l'Agenda 21. Cela suppose, bien entendu, une meilleure isolation des bâtiments, la mise en oeuvre des normes de Haute qualité environnementale dans le futur habitat roncuois, locatif ou en accession.

M. LE MAIRE –

Je veux bien volontiers vous répondre mais nous débordons ainsi du DOB, même si tout cela est bien sympathique. Pour autant, il faut d'abord définir ce qu'est le HQE pour éviter les projets « un peu tarte » à la crème.

Au niveau du locatif, nous incitons déjà les bailleurs sociaux qui, eux aussi, sont face à des contraintes ; il faut bien qu'ils développent un certain nombre de choses comme, par exemple, les normes pour handicapés. Bref, ils sont soumis à de plus en plus de contraintes ce qui augmente toujours le coût de la construction ; ce n'est pas forcément une bonne chose pour le logement social.

Pour autant, on revient bien sur une délégation communale : en matière de développement durable ; Mme MARIAGE aura la charge de veiller à l'ensemble des axes de progrès que l'on peut faire pour mieux vivre la planète, mieux gérer nos relations aux autres... c'est tout cela le développement durable ; c'est aussi la relation à l'autre tout simplement. C'est donc une délégation vaste tant dans l'esprit que dans la matérialité et pour laquelle nous nous donnerons le temps d'y répondre le plus efficacement possible, le plus pertinemment possible.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je voudrais donner une explication technique à M. TELLIER concernant la capacité d'autofinancement 2007 par rapport à 2008. Il a indiqué qu'elle était en baisse de 40 % par rapport au réalisé, c'est vrai, mais pour ce réalisé, il faut tenir compte que nous avons inscrit 1,920 M€ dans le budget 2007 et nous sommes aujourd'hui à peu près à 2 M€, sachant qu'en 2007 il y a eu une recette exceptionnelle liée à la vente de terrains à l'association Chiens guides d'aveugles pour 500.000 € au moins ainsi que des excédents.

Il ne faut donc pas se focaliser sur le réalisé mais toujours travailler réalisé à réalisé et budget à budget.

M. LE MAIRE –

Monsieur BUCQUOYE.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien compris que M. TELLIER répondait sous forme de boutade. Je voudrais simplement préciser que je ne serai pas le seul à évaluer les politiques municipales et mon rôle consistera à conduire un groupe de travail qui mènera l'évaluation des politiques municipales.

M. LE MAIRE –

Merci. Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le CTM.

M. LE MAIRE –

Sur le CTM, nous avons accepté que la brigade canine de Tourcoing soit délocalisée sur Roncq ; des travaux sont à engager et un crédit à mobiliser.

M. ZAJDA –

Et c'est à nous à payer !

M. LE MAIRE –

Nous allons nous rejoindre sur ce point. Qu'il soit de droite ou de gauche, l'Etat nous demande beaucoup de choses.

M. ZAJDA –

Comme l'aménagement du commissariat de police ?

M. LE MAIRE –

Absolument. Nous nous rejoignons complètement. Nous ne pouvons toutefois pas rester les bras ballants si nous voulons que les services restent chez nous et si nous voulons une bonne qualité de réponse à la population.

C'est un débat que nous avons déjà engagé à plusieurs reprises, comme celui de l'enfouissement des réseaux. A un moment donné, il faut prendre sa part au collectif, parfois sur des questions de désengagement de l'Etat.

J'ai vraiment pris beaucoup de plaisir à ce débat. Chacun a pu prendre la parole ce soir et confronter ses idées.

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Je voudrais répondre à Monsieur TELLIER sur l'excellence.

Il y a quelques années, l'OMS a proposé des critères d'attribution de subventions aux clubs sportifs. Dans cet esprit, la municipalité a travaillé avec l'OMS pour déterminer ces critères qui sont appliqués à tous les clubs sportifs roncuquois dépendant de l'OMS.

Les clubs, qui montent en Nationale, ont à supporter des frais beaucoup plus importants. L'excellence sera attribuée aux clubs méritants pour compenser ces frais supplémentaires ; elle ne dépendra pas de la bonne volonté de l'Adjoint ou du Maire, elle sera examinée par une commission composée de représentants de l'OMS et de la municipalité.

M. TELLIER –

Cette excellence ne concerne donc uniquement que les clubs sportifs.

M. LE MAIRE –

On parle d'excellence associative ; on souhaite accompagner l'effort ; bien entendu, il nous faudra définir l'excellence communale. C'est à nous à nous entendre de manière très pragmatique.

Sans autre demande d'intervention, nous en avons terminé et nous nous retrouverons le 15 avril ; la commission se réunissant le 8 avril.

Bonne soirée à tous, la séance est levée.

Levée de séance à 21 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.